

Tarifs des services de transport de Fluxys Belgium SA(*)**Pour l'année 2019 (*)****Tarifs pour les réservations de capacités annuelles**

Entrée point frontière	Tarifs capacité en €/kWh/h/an		
	Ferme	Interruptible	Backhaul
Dunkerque LNG Terminal	0,752	0,602	-
Eynatten 1	0,752	0,602	-
Eynatten 2	0,752	0,602	-
Hilvarenbeek L	0,868	0,695	-
IZT	0,752	0,602	-
Loenhout	0,752	0,602	-
's Gravenvoeren	0,752	0,602	-
Virtualys	0,752	0,602	0,602
Zandvliet H	0,752	0,602	-
Zeebrugge	0,752	0,602	-
Zeebrugge LNG Terminal	0,752	0,602	-
Zelzate 1	0,752	0,602	-
ZPT	0,752	0,602	-
Blaregnies L	-	-	0,695
Zelzate 2	-	-	0,602

Sortie point frontière	Tarifs capacité en €/kWh/h/an		
	Ferme	Interruptible	Backhaul
Blaregnies L	1,684	1,347	-
Eynatten 1	2,987	2,389	-
Eynatten 2	2,987	2,389	-
IZT	2,987	2,389	-
Virtualys	1,651	1,321	-
Zeebrugge	2,987	2,389	-
Zelzate 1	1,956	1,565	-
Zelzate 2	1,956	1,565	-
Hilvarenbeek L	-	-	1,347
's Gravenvoeren	-	-	1,565
Zandvliet H	-	-	1,565
Zeebrugge LNG Terminal	-	-	2,987
ZPT	-	-	2,987
Loenhout	-	-	-

OCUC	Tarifs capacité en €/kWh/h/an
	Ferme
Zelzate1/2/VIP BE-NL - IZT/Zeebrugge	1,103
IZT/Zeebrugge - Zelzate1/2/VIP BE-NL	1,103
Dunkirk LNG Terminal/Virtualys - IZT/Zeebrugge	1,447
's Gravenvoeren - Eynatten 1/2	0,482
Eynatten 1/2 - 's Gravenvoeren	0,482

Wheelings	Tarifs capacité en €/kWh/h/an
	Ferme
Zelzate1/VIP BE-NL - Zelzate 2	0,342
Zelzate 2 - Zelzate1/VIP BE-NL	0,342
Eynatten 1 - Eynatten 2	0,342
Eynatten 2 - Eynatten 1	0,342

Zee Platform

Tarifs d'utilisation du service de la Zee Platform :

- pour 2 points d'interconnexion à la Zee Platform	6.469,89	€/mois
- pour 3 points d'interconnexion à la Zee Platform	9.704,83	€/mois
- pour 4 points d'interconnexion à la Zee Platform	12.939,77	€/mois

Points de Prélèvement		Tarifs capacité en €/kWh/h/an		€/MWh alloués au point de prélèvement (valable pour l'option "Fix/Flex")
		Ferme	Interruptible	
<u>Capacité HP(**)</u>	H-grid	1,088	0,871	-
	L-grid	1,255	1,005	-
<u>Option "fix/flex"(**)</u>	H-grid	0,545	-	h <=2000h: 0,286 €/MWh
	L-grid	0,628	-	h > 2000h: 0,016 €/MWh
<u>Capacité MP</u>	H-grid	0,655	0,523	-
	L-grid	0,753	0,603	-
<u>Station de détente (DPRS)</u>	H-grid	0,603	-	-
	L-grid	0,696	-	-

(**) Pour la capacité ferme HP aux points de Prélèvement vers un utilisateur final, l'option tarifaire "Fix/Flex" peut être choisie (selon modalités définies dans le Règlement d'Accès pour le Transport).

Le terme variable (terme Flex) dépend d'un nombre d'heures d'utilisation « h » qui est obtenu en divisant les allocations d'énergie de prélèvement finales du point de prélèvement (valeur cumulée depuis la date de début de service et remise à zéro à chaque date d'anniversaire de début de service) par la capacité souscrite pour ce point.

<u>Odorisation</u>	H-grid	0,0888	€/MWh
	L-grid	0,1024	€/MWh

Conduite directe

- Conduite directe - Élément Capacity	H-grid	0,364	€/kWh/h/an
	L-grid	0,419	€/kWh/h/an
- Conduite directe - Élément Distance	H-grid	0,031	€/kWh/h/km/an
	L-grid	0,036	€/kWh/h/km/an

Tarifs pour les réservations de capacités de durée inférieure à 1 an

1. Les tarifs pour la réservation de capacités de durée inférieure à 1 an sont proportionnels au nombre de jours souscrits (le tarif applicable pour la durée de souscription est égal au tarif annuel divisé par le nombre de jours de l'année et multiplié par le nombre de jours souscrits);

2. Pour les réservations de capacités d'entrée, de capacités aux points de prélèvement vers un utilisateur final (sortie HP, sortie MP et DPRS) et de capacité de conduite directe pour des durées inférieures à 1 année, le tarif proportionnel (tel que calculé au point « 1 » ci-dessus) est multiplié par un coefficient saisonnier variant de mois en mois comme suit :

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
2,6	2,5	2,0	1,7	1,2	1,0	0,7	0,7	0,9	1,5	2,0	2,4

3. Pour les réservations de capacités aux points de prélèvement vers un utilisateur final (sortie HP, sortie MP et DPRS) pour des durées inférieures à un mois, le tarif obtenu au point « 2 » ci-dessus est multiplié par un coefficient court-terme égal à 5;

4. Pour les réservations de capacité intra-journalière, là où elle est offerte, le tarif sera égal au tarif journalier, quelque soit le nombre d'heures réservées.

Energy in Cash (Commodity fee)

Energy in Cash à l'entrée (sauf Zeebrugge, ZTP, Conversion H->L, Conversion L->H) :	0,080%
Energy in Cash à la sortie (sauf Zeebrugge, ZTP, Conversion H->L, Conversion L->H) :	0,080%

Les quantités d'Energy in Cash seront facturées à l'utilisateur du réseau sur base des allocations de cet utilisateur en kWh valorisées sur base du prix de référence GP_d, tel que défini sur le site web de Fluxys Belgium. Fluxys Belgium se réserve le droit de corriger cette référence au cas où ce prix ne serait plus représentatif du prix d'approvisionnement de Fluxys Belgium en gaz.

Autres tarifsService de conversion de la qualité gaz

Conversion H->L		
Peak Load - terme fixe - prix par bundle (1 bundle = 1 kWh/h de capacité ferme + 0,13 kWh/h de capacité interruptible)	1,742	€/bundle/an
Peak Load - terme fixe - prix pour la capacité ferme	1,579	€/kWh/h/an
Peak Load - terme fixe - prix pour la capacité interruptible	1,262	€/kWh/h/an
Peak Load - terme variable	1,647	€/MWh
Base Load	3,483	€/kWh/h/an
Seasonal Load	3,105	€/kWh/h/an
Conversion L->H	1,320	€/kWh/h/an

"EDP" = Plate-forme électronique de données

Service de communication des données mesurées en temps réel	28.240,66	€/an/point frontière
---	-----------	----------------------

Suppléments tarifaires

Des suppléments tarifaires liés à l'utilisation de la capacité et aux obligations d'équilibrage sont également prévus. Ces suppléments tarifaires sont décrits dans Règlement d'Accès pour le Transport.

<u>Suppression de capacité non utilisée en cas de congestion</u>	5.805,03	€/suppression
--	----------	---------------

Service de transfert de capacité

Transfert de capacité (à payer par le vendeur) - Transaction réalisée par Fluxys Belgium pour compte de	3,00%	% tarif régulé total
---	-------	----------------------

Prix maximum de rachat de capacité

Le prix de rachat de la capacité surréservée (dans le cadre de la mise en œuvre de l'annexe I du règlement (CE) no 715/2009) est limité au plafond suivant:

- Lorsque la capacité à racheter est vendue aux enchères journalières sous forme de produit groupé : 125% du prix total de l'enchère du produit groupé pour la capacité journalière du jour pour lequel la capacité doit être rachetée
- Lorsque la capacité à racheter n'est pas vendue aux enchères journalières sous forme de produit groupé : 300% du tarif régulé de la capacité journalière d'entrée ou de sortie de Fluxys Belgium

Service de « cross-border delivery »

Ce tarif est facturé aux utilisateurs du réseau ayant souscrit ce service, au prix coûtant de Fluxys Belgium (celui-ci est uniquement et entièrement composé du coût de réservation de capacité auprès de l'opérateur adjacent opérant la capacité « cross-border »), pro-rata les souscriptions du service.

Services de Négoc ZTP

ZTP Trading Services Monthly Fixed Fee	627,57	€/mois
ZTP Trading Services Variable Fee	0,00188	€/MWh
Zeebrugge Shortfall Transfer Service Charge	0,750	€/kWh/h/an
Zeebrugge Excess Transfer Service Charge	0,185	€/kWh/h/an

Tarif de flexibilité "Extended OBA", facturé aux opérateurs adjacents

Tarif pour le service de Flexibilité « Extended OBA » (à facturer à l'opérateur adjacent)	0,284	€/kWh/an
---	-------	----------

(*) La CREG a approuvé le 24/05/2017 les tarifs pour les années 2017 et 2018 ainsi que la formule d'indexation qui sera appliquée pour les tarifs de l'année 2019.

L'indexation se fera au 1er janvier 2019 selon la formule suivante: "tarifs de l'année 2019" = "tarifs de l'année 2018" multiplié par "indice des prix à la consommation du mois de novembre de l'année 2018" divisé par "indice des prix à la consommation du mois de novembre de l'année 2017". Les nouveaux tarifs calculés selon cette formule d'indexation seront publiés au mois de décembre de l'année 2018 et seront arrondis à minimum 3 chiffres significatifs.